

sol manquer sous ses pieds. Cependant, le peuple appauvri par les impôts et par l'altération de la monnaie, qui durait toujours, se remuait tumultueusement; les grands avaient les mêmes motifs de s'agiter, et de plus celui de l'affaiblissement de leur puissance; au dehors, les Flamands s'enhardissaient insolemment d'une trêve fort honteuse pour la France; enfin un cri de malédiction et d'horreur s'élevait contre lui du sang que la superstition et la cruauté avaient fait verser à flots dans le royaume¹: l'esprit du malheureux prince s'obscurcit. Mais le châtement ne faisait que commencer; les infamies de sa maison l'attendaient encore. On lui dévoila les adultères des épouses de ses trois fils. La souillure des couches princières mit Philippe-le-Bel dans des fureurs incroyables, les dernières de sa vie. Des jugements publics et solennels étalèrent à la face du monde l'ignominie de sa race, et une grande multitude de victimes furent cruellement immolées par le fer et par le feu à ses furies et à la honte de ses enfants. La peur des morts, les soupçons inspirés par les vivants, l'infamie des siens lui brisèrent l'âme²: frappée de l'anathème que Dieu enfonce secrètement dans certains cœurs et qu'il recouvre ensuite de la

¹ Sismond. Hist. des Franc. Tom. VI. 176. 177.

² Id.

pourpre, elle s'agitait inquiète et angoissée dans un corps qu'elle minait sourdement. Philippe tomba malade au mois de novembre, huit mois après l'appel du Grand-Maitre. Tandis que chacun voyait le Roi dépérir de jour en jour, on en ignorait la cause. Ni plaie, ni fièvre; des apparences saines, des effets mortels; tous étaient dans l'étonnement et ne savaient que dire. Philippe mourut de cette mort de l'âme que causent certains châtements mystérieux rarement dispensés par le Ciel¹.

Quoique les actes pontificaux qui déplaisaient le plus à Philippe-le-Bel eussent été raturés et brûlés, la malédiction lancée par le saint pape Benoît, sur Anagni, frappa, d'une manière terrible, cette ville infortunée, coupable d'une si grande trahison. Léandre de Bologne² y passant en l'année 1616, la trouva toute en ruines et dans un deuil qui lui serra le cœur de pitié. Au milieu de cette grande scène de désolation, les restes du palais que Boniface avait habité, et où il avait été emprisonné par la félonie des ha-

¹ « Philippus rex Franciæ diuturna detentus infirmitate cujus causa medicis erat incognita, non solum ipsis sed et aliis multis multi stuporis materiam et admirationis inducit: præsertim cum infirmitatis aut mortis periculum nec pulsus ostenderet nec urina. Tandem apud fontem Blundi, unde et oriundus, se deferri præcepit. » Contin. Chron. Guill. Nangii. ap. Achery. Tom. III. p. 69.

² Voir Ciacccon. à l'année 1294. Col. 302.

bitants d'Anagni, se dressaient encore, témoins accusateurs des crimes qu'ils avaient vus, et, pour ainsi dire, gardiens attristés de ces ruines ! Le voyageur interrogea quelques-uns des anciens d'Anagni sur la cause de cette dévastation ; et ils lui racontèrent que, depuis la captivité du pape Boniface, ils n'avaient eu que des malheurs à déplorer : la peste, la famine, les exils des citoyens avaient diminué le nombre des habitants ; les murs étaient tombés sous le fer et le feu, durant des guerres intestines ; la patrie avait été plongée dans cet abîme de maux par les mains de ses propres enfants. Ils ajoutaient que, consternés et comme désespérés, le peu de citoyens restant s'étaient réunis en conseil pour chercher la cause de cet acharnement de la fortune : tous l'avaient trouvée dans l'iniquité de leurs pères envers le pape Boniface ; tous avaient résolu de prier le pape Clément VII de leur envoyer un évêque pour les absoudre de nouveau, pendant que le peuple prierait et implorerait la clémence divine. Ainsi, tandis qu'en France on posait sur la tête de Philippe une pierre sur laquelle on ne pouvait indiquer quel genre de mort l'avait conduit au tombeau, un nuage de mystérieuses et séculaires calamités s'amoncelait sur la malheureuse Anagni.

Notre récit va finir ; et il est temps de revenir, en

le terminant, à ce qui en a fait le début. Nous avons dit (le lecteur se le rappelle) que le pontificat de Boniface VIII avait été un fait générateur tellement personnifié par ce pape, qu'après sa chute, le principe défendu par lui n'avait plus eu de résistance à opposer au principe contraire, mais à s'avouer vaincu et à céder petit-à-petit le terrain au vainqueur. Assis sur ce tombeau qui retentit encore de la divine sentence—Toute créature est soumise au pontife romain—élevons-nous à la considération des conséquences qui ne découlèrent que trop rapidement de l'impuissance des efforts de Boniface et de la victoire de ses ennemis. Car, la génération présente étant formée par les enseignements du passé, il sera permis d'espérer, sinon pour nous, du moins pour la postérité, un avenir de félicité sociale fondée sur une juste conciliation des principes opposés qui se disputent l'empire du monde ; conciliation impossible pour l'épée des conquérants comme pour la sagesse si mobile des législateurs humains, et dont le secret ne repose que dans le sein du vicaire de Jésus-Christ, où Dieu lui-même l'a déposé.

Des pontifes avaient été persécutés et tués pour la foi ; la fureur du peuple ou la tyrannie de rois chrétiens avait fait souffrir à d'autres la tribulation et les douleurs de l'exil ; aucun n'avait été jugé et con-

damné: cette douloureuse épreuve commença dans Boniface. Les premiers et les seconds cueillirent, dans la persécution et dans le sang, la palme du martyre, et s'élevèrent jusqu'au Ciel, du trône où ils siégeaient. Boniface ne trouva pas même de compassion au milieu de ses opprobres; il descendit de son trône, et avec lui son pontificat; ou plutôt, on l'en arracha pour le conduire dans le sanhédrin des avocats et des sophistes, et le forcer, comme Jésus-Christ, à définir la vérité. Toutes les classes des croyants s'arrêtaient naguères avec respect aux portes de l'Église, et n'osaient lui demander jusqu'où s'étendaient ses limites, quel était le livre de ses droits, ni de quelle trempe était le sceptre que portait sa main. Boniface mort, elles n'entrèrent pas dans le sanctuaire de Dieu, elles l'envahirent, et en arrachèrent l'Église pour lui montrer que les limites de son héritage n'étaient plus les limites de la terre, mais bien celles que les hommes traçaient à leur gré autour d'elle; que les lois de son code étaient obscures, impuissantes, et n'avaient de lumière et de force que par la volonté de l'homme; enfin, que ce sceptre, à l'ombre duquel les sociétés humaines s'étaient constituées et les trônes de cent rois élevés et abaissés, n'était que spirituel, purement spirituel. Voyons maintenant comment cette limita-

tion de la liberté ou plutôt de la vie de l'Église arriva.

Le Ciel voulut punir le sacrilège d'Anagni et instruire la postérité par la sévérité et l'amertume des châtimens. Les principaux acteurs de cet affreux drame, Philippe et ses satellites, étaient français; mais Sciarra, mais les traîtres de *La Campagne* qui y avaient pris part étaient italiens; mais Anagni était italienne. Une fois donc que Philippe-le-Bel eut été châtié dans sa race, qui s'éteignit aux pieds du trône, l'Italie dut, comme siège particulier du pontificat, subir un plus rigoureux châtiment et être punie par où elle avait péché. On vit, à l'étonnement du monde entier, la chaire de saint Pierre, transférée de Rome dans une ville de Provence, à Avignon; cette translation ne fut nécessitée ni par une inondation de barbares, ni par les ravages de la peste ou de la guerre, mais elle fut l'œuvre d'une main invisible, qui déconcerta tous les esprits par un événement dont ils ne voyaient ni les causes ni les moyens. L'épouvante occasionnée par les violences de Philippe-le-Bel, et par celles de la famille des Ursins, (violences qui avaient hâté la mort d'un pape généreux) l'attente de l'avenir ne permirent pas aux Romains de s'apercevoir de tous les malheurs qu'enfantait l'exil prolongé du pape Clément V en France.

Les palais pontificaux étaient muets et déserts, la basilique des apôtres veuve de son pontife, et la vertu qui s'élevait de leurs tombeaux et des arènes sacrées de l'amphithéâtre, retournait, veuve aussi, là d'où elle était partie, après avoir inutilement cherché le cœur auquel elle s'était unie pendant treize siècles. Rome fut comme une ville conquise pour le patriciat romain, qui, ne sentant plus sur sa tête la main de Boniface, conçut un orgueil excessif, sans l'ennoblir jamais par une pensée d'honnête ambition. Le clergé était nombreux, mais pauvre; le peuple, employé par les patriciens à des œuvres déshonorantes, était en proie à tous les maux, suite ordinaire du défaut de gouvernement. Le cardinal Napoléon des Ursins écrivait à Philippe, en 1314, après la mort de Clément V, des lettres qui nous peignent suffisamment la situation de Rome¹. Poursuivi lui et ses collègues italiens, des clameurs sinistres et menacé du poignard des Gascons qui criaient : *Mort aux cardinaux italiens: Moriantur cardinales Italici*², il éprouva, à Carpentras, ce que c'était que de créer un pape en pays étranger. Aussi se répandait-il en gémissements dans cette lettre, au souvenir de Rome, et en pen-

¹ Baluz. Collect. Aucto. Vet. Tom. II. p. 289.

² Id. Ibid. Epist. Encycl. cardinal. Italor. de incendio urbis Carpentoratensis post obitum Clementis V Papæ.

sant à l'état de bouleversement déplorable où languissait l'Italie. Deux choses sont à remarquer dans cette lettre : l'aveu¹ que le Siège de saint Pierre, qui est celui même de Jésus-Christ, est détruit, et ses débris dispersés; puis, une douleur particulière que Des Ursins paraît ressentir, à la vue de tant de misères, comme s'il en était la cause². Le cardinal considérait, les larmes aux yeux, les calamités qui avaient fondu sur l'Église, parce que sa fermeté à lui-même n'avait pas égalé celle de Boniface, et il se rappelait sans doute la faute qu'il avait commise en concourant à abrégier les jours de ce pontife. Cependant, les malheurs dont il se plaignait n'étaient que le prélude d'un plus triste avenir. Le culte perdit sa splendeur; le clergé se corrompit et devint simoniaque; les églises tombèrent en ruine; les liens de toute discipline se brisèrent, quoique les évêques d'Orviète, délégués des papes absents, pour les suppléer dans les choses spirituelles de l'Église, parussent tenir encore ces liens entre leurs mains. Et pour que rien de ses grandeurs civiles ne restât sur pied, pas même le souvenir, la vieille Rome

¹ « Sedes Beati Petri, immo Domini Nostri. I. Christi disrupta est. Ib. »

² « O quot dolores mortis sustinimus ista videntes, et maxime ego. »

perdit ses monuments, qui furent déplorablement renversés. La fureur des citoyens en fit un rempart pour le combat, l'avarice un objet de trafic. Que le lecteur jette un regard sur les lettres de François de Pétrarque, cet homme vraiment latin, et il aura le douloureux spectacle de ces calamités.

L'Italie ne pouvait être privée du pontife romain dans de plus tristes conjonctures. Si le Ciel n'eût pas eu sur elle de mystérieux desseins de résurrection politique et religieuse pour l'avenir, ce fut alors vraiment le temps où elle eût dû s'abîmer pour toujours, et laisser asseoir, sur les ruines de sa liberté, le trône fastueux de quelque empereur des Romains. Les villes italiennes en étaient à ce moment où les formes républicaines des gouvernements se changeaient en principautés. Elles ne s'étaient pas constituées en républiques d'après les plans antérieurs de quelque législateur habile qui eût su équilibrer les différentes parties de l'État entre elles, de manière à empêcher qu'il ne se transformât en anarchie, ou en une monarchie tyrannique ; la nécessité avait déterminé leur choix. Les républiques, en effet, se formèrent au milieu de la barbarie et de la dévastation du pays. Or, comme il n'y avait pas dans leur sein, à cause de la pauvreté commune, de grandes richesses, qui, réunies entre les mains d'un

petit nombre ou d'un seul, pussent faire dégénérer l'organisation civile qu'on leur donnait, en aristocratie ou en monarchie (car les richesses sont le premier fondement du pouvoir), il était difficile de prévoir et de prévenir cette dégénérescence. Seule, Venise, enrichie par son commerce avec les contrées lointaines, put se constituer solidement, et donner ensuite à son gouvernement la forme d'une puissante aristocratie. Ainsi, une certaine égalité de droits entre les citoyens présida à l'organisation politique des cités d'Italie ; mais, aussitôt que l'inégalité des fortunes commença, le jaloux amour de la liberté conseilla de confier, pour un an, le gouvernement de ces villes, à un podestat étranger, conseil qui révélait en elle l'absence de vertus domestiques suffisantes pour empêcher les inconvénients auxquels elles pensaient remédier au moyen d'un gouvernement transitoire et très-court, à la vérité, mais étranger.

Les papes remarquèrent fort bien la décadence et la brièveté de la vie des républiques, et songèrent à conjurer les dangers présents auxquels les exposait la violente domination allemande, avant de travailler à leur future recomposition civile. Alexandre III s'interposa entre les Lombards et Barberousse, arrêtant celui-ci dans la conquête de la Lombardie, aidant ceux-là à vivre, dans la ligue républicaine,

jusqu'à ce que les papes eussent pu s'établir arbitres pacifiques du sort futur de ces républiques. Mais les vices de la démocratie augmentèrent, avec l'impuissance d'y remédier, et le besoin d'un conciliateur étranger augmentant également, par suite de leurs discordes domestiques, les cités eurent recours, non plus aux podestats, mais aux princes qui réunissaient entre leurs mains le plus de pouvoir, tels que Charles d'Anjou et l'empereur d'Allemagne. Les vicaires impériaux et ceux du prince angevin représentèrent la principauté, et non le protectorat, dans les républiques italiennes; aussi, le subit et premier effet de cette principauté fut-il l'agrandissement de l'aristocratie dans les villes démocratiques. Or, comme la maison d'Anjou de Naples et les empereurs luttaient, à forces égales, sur la terre d'Italie, ce fut aux papes et à la jeune aristocratie italienne qu'échut la mission de recevoir entre leurs bras les républiques mourantes: les uns puissants par la force morale, l'autre par sa force matérielle; ceux-là tendant à une certaine magistrature de conservation, celle-ci à une principauté absolue, qui devait également dépouiller la patrie de son indépendance, en excluant la suprématie papale. Les papes Nicolas III et Nicolas IV eurent pleine connaissance de cette mission, dont l'accomplissement serait

revenu à Boniface VIII, la succession au trône d'Allemagne étant incertaine, et Charles II, de Naples, n'ayant que des vues courtes et étroites.

Mais les papes dont nous venons de parler, se créèrent à eux-mêmes, par la désastreuse exaltation de leurs familles, des obstacles à l'exécution de ce plan. Les Colonne et les Ursins, par leurs mouvements séditieux, tinrent l'esprit des pontifes occupé à l'intérieur; ils enchaînèrent leurs bras, et fournirent des armes à leurs ennemis, loin de les laisser libres dans leurs laborieuses luttes avec les rois pour la liberté de l'Église. Tout le pontificat de Boniface fut une preuve de ce que nous avançons. De plus, la rencontre d'un roi tel que Philippe-le-Bel et d'un pape tel que Cajétan contribua aussi à interrompre plus promptement le cours de cette tutélaire mission. Il était inévitable que le droit croissant des princes vint un jour se heurter contre le droit immuable de l'Église. Mais, si le choc eût été assez retardé pour donner le temps aux papes de se poser en arbitres et en protecteurs souverains de toute l'Italie, et de fonder cet arbitrage et ce protectorat sur le droit public, nous ne doutons pas que le pays italien et l'Église ne fussent parvenus à conquérir une individualité commune, et alors les Alpes et la mer auraient été le boulevard de l'indépendance italienne et ecclésiastique.